



# LES SOURCES DE FINANCEMENT POUR MON EVENEMENT

15 AVRIL 2021

10h30-12h30  
Visioconférence

# INTRODUCTION

Rappel du contexte de cet atelier :

Dans le cadre du dispositif d'accompagnement du CROS Bretagne auprès des organisateurs d'évènements sportifs bretons

## **les sources de financement pour mon évènement sportif**

**Rappel de l'objectif :** Connaitre les possibilités de diversifier les sources de financement pour l'organisation de mon évènement sportif

### **Une thématique prégnante au regard de l'actualité**

- Baisse des subventions
- Annulation des évènements contexte COVID 19

### **Atelier co-animé CROS bretagne // Helloasso**



# PRINCIPES DE BON FONCTIONNEMENT DE LA VISOCONFERENCE

Visioconférence enregistrée

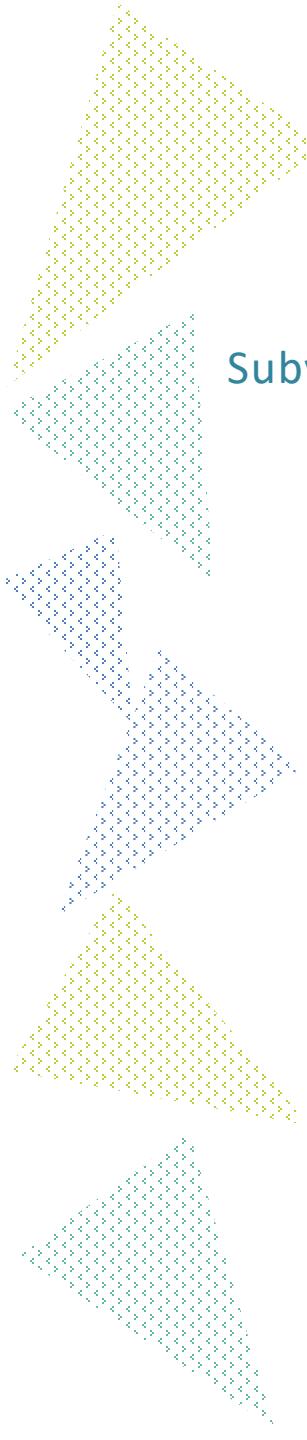


Merci de désactiver votre micro et votre caméra pendant la présentation, et de les activer lorsque vous souhaitez prendre la parole



Vos pouvez lever la main via l'onglet « **réactions** » pour prendre la parole ou poser vos questions ou remarques dans le chat

**Un temps d'échange est prévu à la fin de chaque partie**



# CE QUE NOUS ALLONS ABORDER

Subventions publiques et privées via le numérique

Le Sponsoring et le Mécénat

Les appels à projets

Cagnotte en ligne / Don en ligne

Adhésions en ligne

Evènements et outils en ligne

Le financement participatif

Autres moyens innovants

Bonus : les fonds de dotation

# TOUR D'ECRAN ET PRESENTATION DES PARTICIPANTS

En 10 sec,

**NOM – Prénom – Fonction - Evènement**

Thebault	Esther	Sport Ethic
madiot	jean-claude	jean-claude madiot
CALLET	Daniel	Boucles Dingéennes / Comité d'organisation d'épreuves sportives Dingéennes
LALOYEAU	Quentin	I.Cert
MUSSET	Gurvan	Sportbreizh
FOLLET	Gilles	Circuits des Remparts
LE BROUSTER	Dominique	Tour de Bretagne à La Voile - Ligue Bretagne de Voile
Gilson	Michaël	Michaël Gilson
Charpentier	Lydie	FFRandonnée Bretagne
Relion	Maud	FFRandonnée Bretagne
TOMBETTE	Yves	TOMBETTE
LAHAYE	DAMIEN	RENNES SUR ROULETTES / CERCLE PAUL BERT
LE NEVE	Isabelle	L'Ultra Marin Raid Golfe du Morbihan
MARC	LE SAYEC	LE SAYEC MARC
MORIN	Marc	LOK O'LIBRE / club nautique morlaisien
FALIGON	Christophe	La Transfinistérienne
LE BRETON	Mickael	Basket
LEROUX	Franck	GT2V
LE HUITOUZE	Julien	



**helloasso**

## **NOTRE MISSION**

« ACCOMPAGNER LA  
TRANSITION NUMÉRIQUE  
DES ASSOCIATIONS EN  
OFFRANT DES OUTILS DE  
FINANCEMENT GRATUITS  
& PERFORMANTS »



BILLETTERIE  
EN LIGNE



GESTIONNAIRE  
DE COTISATION



FORMULAIRE DE  
PAIEMENT



FORMULAIRE DE  
DON



CAMPAGNE DE  
CROWDFUNDING



# PANA

Point d'Appui au Numérique Associatif

**Permettre à chaque association de trouver près de chez soi une structure d'accompagnement** en capacité de lui prêter main forte sur le numérique.

Les PANA ne sont pas tous experts du numérique mais sont engagés, à leur échelle, pour **faciliter l'accès au numérique adapté et durable des associations**

**La Fonda**  
*fabrique associative*

 **helloasso**  
agir ensemble

Le  
MOUVEMENT  
ASSOCIATIF  
CHOISIR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

# Les subventions publiques et privées en ligne

## Quels outils pour les trouver ?

- **Plateformes dédiées**
- Référencement des appels à projet fait par le **CROS Bretagne** dans la newsletter et rubrique ressources
- Information sur les débuts de campagnes FDVA 2 : **newsletter** et rubrique actualités
- Pour être au courant, faites une **veille** : repérez les acteurs qui financent des projets en lien avec vos activités



[Lien vers la plateforme](#)

### Les points d'attention :

- ✓ précisez au maximum vos critères de recherche pour trouver l'AAP qui vous convient le mieux,
- ✓ respectez scrupuleusement les critères.

# Les subventions publiques et privées en ligne

## Focus sur la dématérialisation



- ✓ Le compte asso est une plateforme développée par l'Etat pour mettre en ligne l'ensemble des informations administratives de votre association.
- ✓ Vous serez amené à l'utiliser, notamment dans le cadre de vos demandes FDVA 2.
- ✓ Pour comprendre son fonctionnement, voici [un tuto](#).

# Les subventions publiques et privées en ligne

## Focus sur le FDVA 2

**ATTENTION : seul le FDVA 2 est accessible aux associations sportives.**

### Kesako ?

Financement accordé par une commission d'élus locaux, de fonctionnaires du ministère et de responsables des Maisons des Associations. C'est une enveloppe de 500 000 € pour les associations du département.

### 2 axes de financement sur le FDVA 2 :

1. fonctionnement
2. innovation sociale

### Pour quoi faire ?

Le développement, la pérennisation, et la structuration de l'association et de ses actions.

### Comment ?

Mettre en avant votre rôle sur le territoire, comment vous agissez dans l'espace public.

# Le Mécénat

*Don en numéraire, en nature ou en compétence apporté par une entreprise à un organisme d'intérêt général, sans attendre en retour de contrepartie équivalente.*

*Non soumis à la TVA, le mécénat a pour objectif de faire valoir l'image institutionnelle d'une entreprise et est assimilable à un don sur le plan fiscal.*

*L'organisme bénéficiaire doit remettre un reçu de don aux œuvres à l'entreprise mécène pour que cette dernière bénéficie d'avantages fiscaux.*

# Le Mécénat

## Évolution du mécénat en France

Une nouvelle année  
qui confirme la hausse  
du mécénat

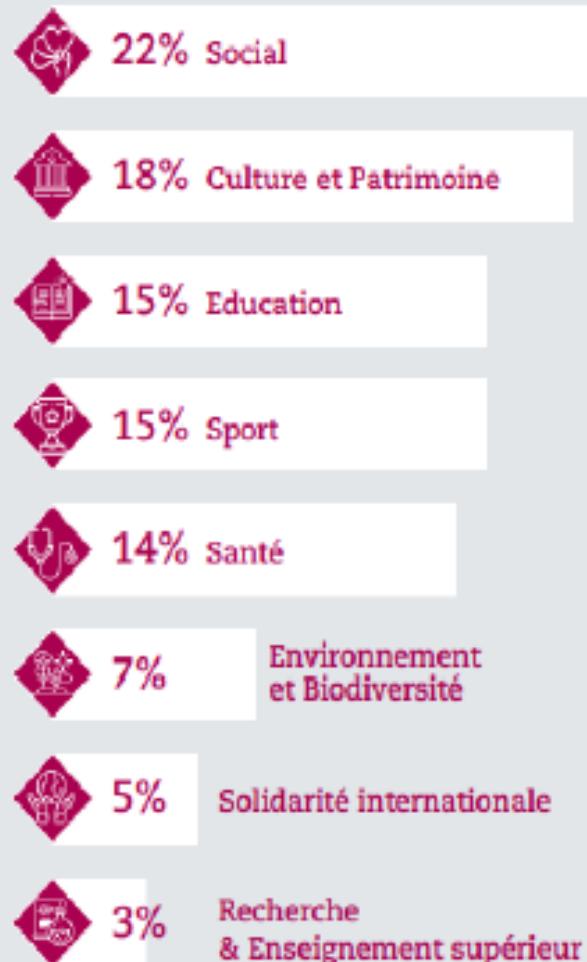


Mécén'Et...  
• • •

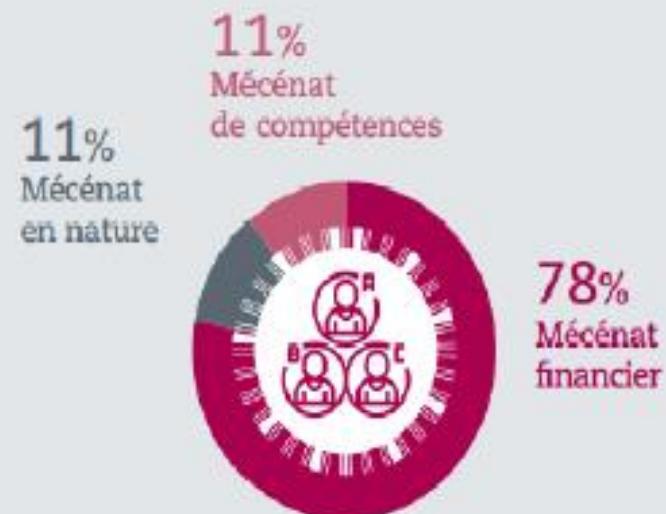
# Le Mécénat : les pratiques des entreprises mécènes en 2019

Les trois domaines prioritaires restent inchangés

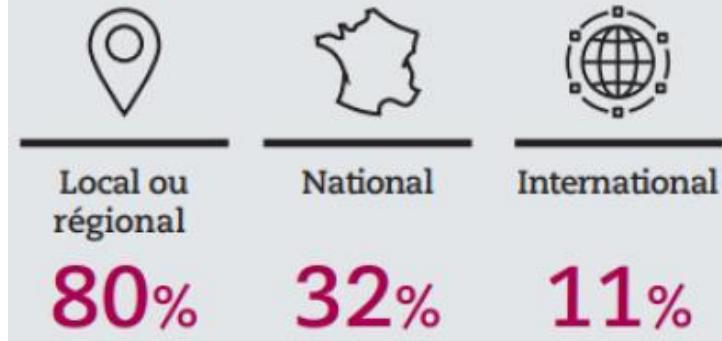
## PART DU BUDGET MÉCÉNAT



Part des différentes formes de mécénat dans le budget global

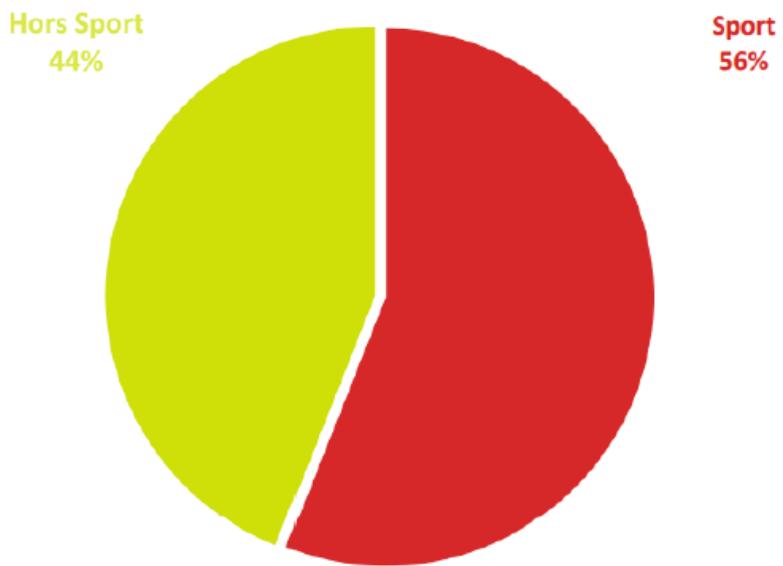


Les mécènes privilégent des projets au niveau



# Le Mécénat : A retenir

*Les plus petites entreprises sont les plus enclines à pratiquer le mécénat sportif*



*En 2019, le montant de mécénat sportif médian s'élève à 2 400 €*

# Le Mécénat : le cadre juridique

Loi N° 2003-709 du 1<sup>er</sup> Août 2003

Loi AILLAGON

Réduction  
d'impôts

- ✓ relative au mécénat, aux associations et aux fondations
- ✓ permet d'encourager par des mesures fiscales avantageuses les initiatives privées, qu'il s'agisse de celles des **entreprises** ou de celles des **particuliers**.

Pour les entreprises : **60 % de la somme versée**, dans la limite de 10 000 € ou de 5 pour mille (0,5%) du CA lorsque ce dernier montant est plus élevé ( Art. 238 bis CGI).

Pour les particuliers : **66 % de la somme versée**, Dans la limite de 20% du revenu imposable.

**Eligibilité des associations**, 3 critères essentiels :

- Caractère non lucratif des activités
- Caractère désintéressé de la gestion
- Ne pas fonctionner pour un cercle restreint

Les organismes « **d'intérêt général ayant un caractère sportif** » peuvent utiliser ce dispositif .

# Le Mécénat : le cadre juridique

## Que faut-il entendre par «organisme d'intérêt général » ?

La reconnaissance de la qualité d'intérêt général n'est pas conditionnée par l'obtention d'un agrément (comme c'est le cas pour les associations reconnues d'utilité publique).

**Pour être d'intérêt général et ainsi être habilitée à délivrer des reçus de dons aux œuvres, votre association doit remplir les conditions cumulatives suivantes :**

- ne pas exercer son activité au profit d'un groupe restreint de personnes ;
- exercer une activité non lucrative prépondérante ;
- avoir une gestion désintéressée ;
- son action doit revêtir un caractère : **philanthropique, éducatif, scientifique, social ou familial, humanitaire, sportif, culturel.**

# Le Mécénat : les démarches

L'association peut considérer en toute bonne foi que son activité est d'intérêt général. En cas de doute, il est possible d'effectuer une demande auprès de l'administration pour qu'elle se prononce sur votre **habilitation ou non à délivrer des reçus fiscaux aux donateurs**, par le biais de la **procédure du rescrit fiscal**. Dossier de demande de rescrit fiscal : [impôts.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

**Quelle sanction encourt votre association en cas de délivrance irrégulière de reçus fiscaux ?** : L'organisme ayant émis abusivement des reçus de dons sera soumis à une **amende fiscale égale à 25% du montant du don**

**Faut-il délivrer un formulaire Cerfa : le reçu fiscal ?**

- \* La **délivrance du reçu fiscal** (formulaire Cerfa n°11580) est **obligatoire** lorsqu'il s'agit de dons effectuée par des particuliers.
- \* En revanche, la **délivrance du reçu fiscal n'est pas obligatoire lorsque le donneur est une entreprise mécène**. **PAS DE FACTURE AU MECENE**  
*Toutefois, il appartient à l'entreprise donatrice d'apporter la preuve qu'elle a effectué un versement qui satisfait aux conditions l'article 238 bis du Code général des impôts : réalité des dons, montant du versement, identité du bénéficiaire des dons, nature et date du versement*

# Le Parrainage

*Le Sponsor recherche un mode de publicité, un média original. De ce fait, le sponsoring est considéré comme une prestation publicitaire.*

*Le sponsoring a des conséquences économiques et publicitaires pour l'entreprise bienfaitrice, car son nom, sa marque, son message vont être largement affichés lors des manifestations de l'entreprise bénéficiaire.*

*Les ressources reçues par sponsoring sont soumises à la TVA. L'entreprise déclare les ressources données à l'association dans son compte de résultat en tant que charges de communication*

Déduction fiscale sur la base imposable et non réduction d'impôt sur la somme engagé comme le mécénat

# Le Mécénat ou le sponsoring : mettre en avant mon projet



Importance de préparer une présentation de son évènement

Présentation de l'évènement

Envergure de l'évènement / visibilité

Les publics ciblés

Les valeurs de ma structure / de mon évènement

La communication

Le budget

Le bilan de l'édition précédente

Rédiger un bon dossier de sponsoring : Blog [Helloasso](#)



Se rapprocher d'entreprises de mon territoire qui sont réceptives aux valeurs de l'évènement (DD, éco responsabilité, responsabilité sociétale, inclusion, etc..)



Solliciter votre réseau, celui de vos bénévoles et adhérents pour approcher de potentiels sponsors

# Les cagnottes – Dons en ligne

Il s'agit d'offrir la possibilité à chacun de faire un don à votre association à n'importe quel moment et depuis n'importe quel endroit, grâce à un formulaire en ligne. Pourquoi s'en priver ?

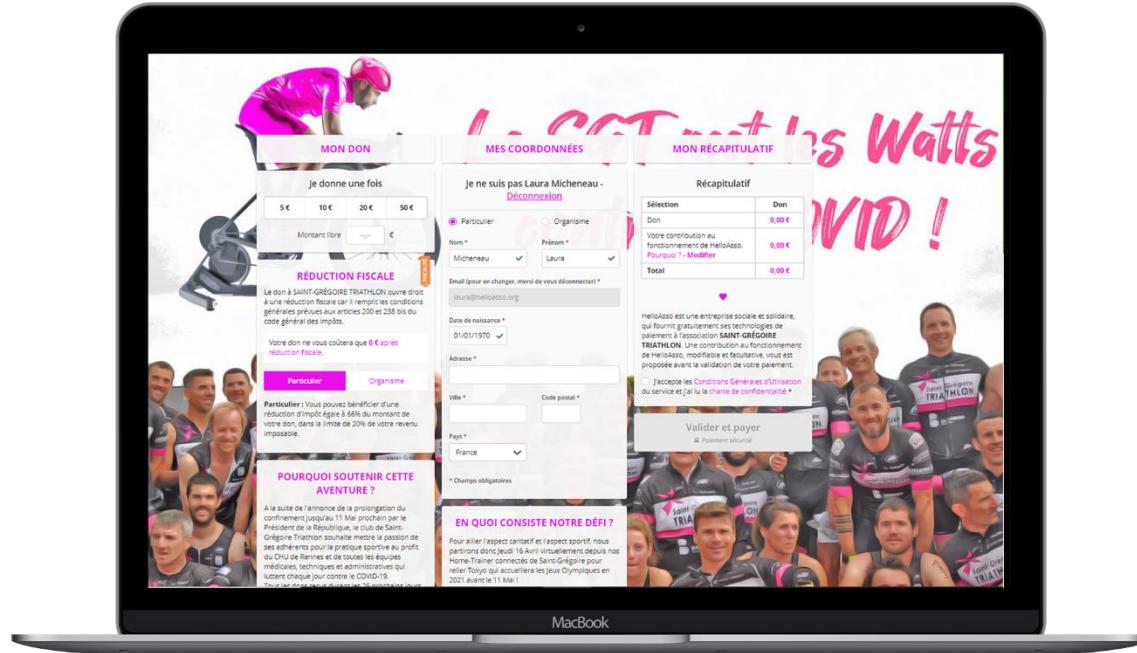
## Don en ligne, pourquoi ?

- Le don est un moyen de proposer à votre communauté de vous soutenir
- Le don en ligne permet de répondre aux usages des particuliers dans leur pratiques de paiement et de découverte des associations : internet / paiement par CB
- Le don en ligne permet de gagner en temps et en efficacité : permet à l'individu de faire plus rapidement un don suite à sa découverte de l'association

## Comment le mettre en place dans mon association ?

- Prendre connaissance des outils en ligne adaptés à votre association
- Créer et paramétrier un formulaire de don sur l'outil choisi
- Prévoir les moyens de diffusion de votre formulaire de don : site web, réseaux sociaux, signature de mail
- Communiquer sur la diffusion

# Dons en ligne – un exemple



## Quelques bonnes pratiques

- **sensibiliser** les potentiels donateurs à l'importance et l'impact de leur don
- **informer** sur la manière dont va être utilisé le don

- **informer** sur la **défiscalisation** (réduction d'impôt sur le revenu de 66% du montant du don) cela peut finir convaincre des potentiels donateurs
- **remercier** après le don
- **communiquer** sur l'association et ses projets auprès des donateurs

# Financement participatif

Appelé aussi crowdfunding, il désigne la mobilisation d'une foule de personnes pour soutenir financièrement un projet en vue de sa réalisation.



UNE COMMUNAUTÉ



DES PARTICIPATIONS



UN NOUVEAU PROJET

# Financement participatif

## PROJET

### **La définition des objectifs de la campagne passe par la description du projet**

Quelle est l'action que vous souhaitez financer ? Qui sera concerné ? Quelles retombées positives ?  
Donnez des exemples précis et faites vivre votre projet !

## CONTREPARTIES

### **Se mettre à la place du contributeur**

Des contreparties attrayantes ont le potentiel de faire franchir au contributeur un pallier dans son don. Un aspect à ne pas négliger !

## OBJECTIF FINANCIER

### **Déterminez un objectif financier atteignable et réaliste**

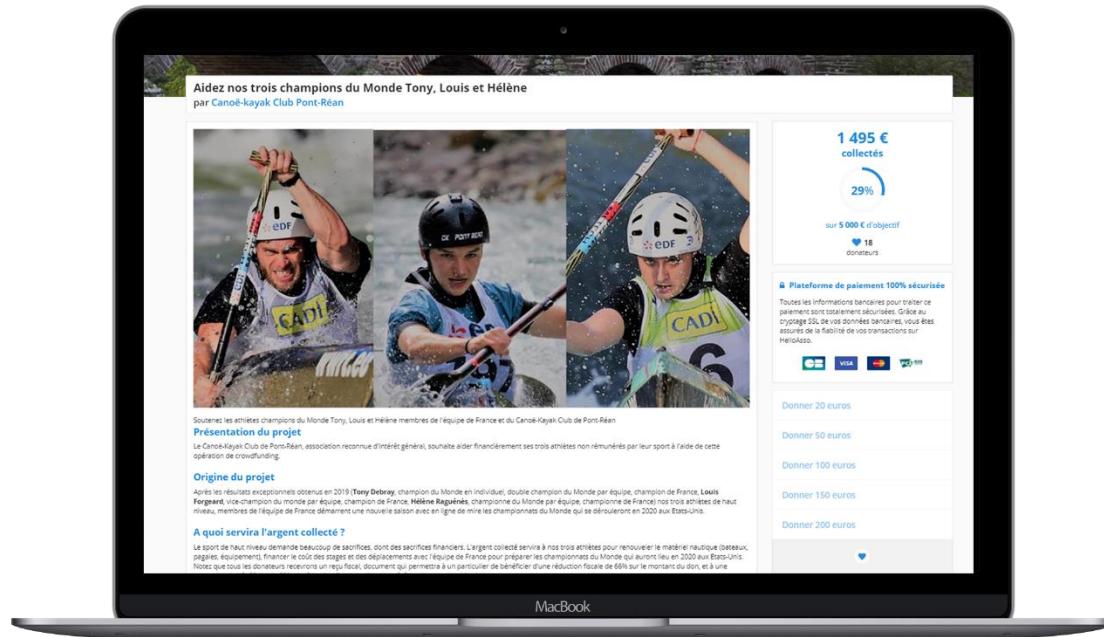
Mieux vaut dépasser son objectif que le manquer ! N'hésitez pas non plus à détailler vos besoins et à décrire ce à quoi servira l'argent collecté.

## DURÉE

### **Dans le bon tempo !**

Une campagne de crowdfunding c'est entre le sprint et le marathon. Bien définir sa durée est capital : il faut suffisamment de temps pour mobiliser le plus grand nombre mais sans prendre le risque de s'essouffler ...

# Financement participatif : un exemple



## Quelques bonnes pratiques

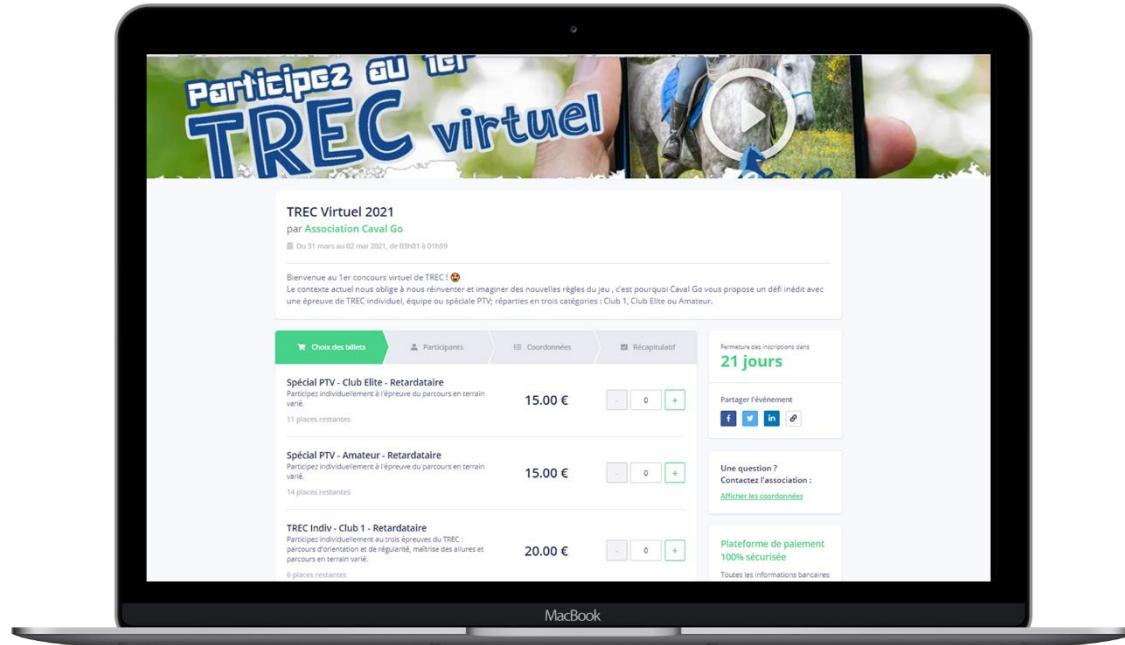
- Bien travailler **la présentation** de votre projet : clarté et concision sont les maîtres mots (faites la relire !)
- Anticiper la **communication** et utilisez la méthode des 3 cercles.
- Soyez **toujours transparents**, même dans vos contreparties !
- **Remerciez** vos donateurs et tenez-les informé des suites de votre campagne

# Evènement et outils en ligne

## Avant l'événement, vous pouvez :

- ✓ Vendre les places/entrées à votre événement à un ou plusieurs tarifs avec un outil de billetterie en ligne.
- ✓ Encore une fois il vous faut choisir votre outil avec attention comparatif d'outils :
  - [HelloAsso](#) : gratuit
  - [Eventbrite](#) : 0,49€/billet + 3,5% du prix du billet
  - [Weezevent](#) : 0,99€/billet dont le prix < 40€ ou 2,5%/billet vendu dont le prix > 40€
- ✓ Proposer de faire un don en plus de l'achat de la place
- ✓ Faciliter sa trésorerie : en mettant la billetterie en ligne en place bien en amont de l'événement, les organisateurs peuvent profiter des premières recettes pour payer les frais liés à l'événement afin d'éviter de trop creuser dans la trésorerie ; contrairement à une billetterie sur place, le jour de l'événement.

# Organiser un évènement en ligne



## Quelques bonnes pratiques

- Quand vous le pouvez, proposez des inscriptions ! Cela vous permet d'anticiper au mieux vos événements
- N'hésitez pas à proposer des options complémentaires (repas, goodies)
- Optez pour un prix libre si vous le pouvez !
- Limitez le nombre de places restante si nécessaire
- Proposez un don complémentaire ou de rejoindre votre association en adhérant

# Autres moyens innovants

Des moteurs de recherche solidaires, alternatifs à Google permettent de financer des projets solidaires.

Le principe : avec ces moteurs de recherche, en faisant ses recherches sur internet, chacun cumule des “points” qu'il peut donner à un projet solidaire.



## Les applications de don

Il existe de nombreuses applications de don en ligne. Beaucoup de start-up se lancent sur ce marché. Ces applications permettent à des particuliers de faire des dons aux associations référencées sur l'application. Assurez-vous de l'efficacité et du bon fonctionnement de l'application avant de vous lancer.

Quelques exemples : Le Don, Je donne, etc.

# Ressources pour aller + loin

[Guide du Mécénat 2019-2020](#)

[Le modèle économique des clubs sportifs fédérés – Etude finale CNOSF 2020](#)

[Le guide des dispositifs de soutien aux associations sportives dans les Territoires \(édité au 1<sup>er</sup> Octobre 2020\)](#)

Dispositifs territoriaux

Dispositifs nationaux

Dispositifs européens





## BONUS : LES FONDS DE DOTATIONS

PRESENTATION FONDS DE DOTATION CROS BRETAGNE

+

GUIDE DU CNOSF

# CONCLUSION

## PROCHAINS TEMPS FORTS DEMARCHE QUALITE

**22 AVRIL 2021**  
18H00-19H30

**Visioconférence régionale de présentation de la DQ  
aux organisateurs d'évènements sportifs bretons**

**28 SEPTEMBRE 2021**  
9H30-12H30  
VANNES

**Rédiger sa charte de restauration durable**

**01 OCTOBRE 2021**  
10H00-16H00  
PLOERMEL

**Rassemblement des signataires 2020 (partie 2)**  
Je pitche mon éco-événement



**CÉVINA PELLOIN – CHARGEÉE DE MISSION DD  
CROS BRETAGNE**

**[développement.bretagne@franceolympique.com](mailto:developpement.bretagne@franceolympique.com)**